

Image not found or type unknown



Location ou vente du logement du gardien de l'immeuble

Par **Parisienne**, le **20/01/2010** à **16:57**

Bonjour,

Notre gardienne ayant donné sa démission fin août, il semble que nous nous dirigions vers, soit la location de l'appartement qui est dévolu au gardien en place, soit vers la vente dudit logement.

Notre règlement de copropriété fait bien état du logement du gardien, de la cave correspondante, et d'un emplacement de parking.

Ma question est la suivante : Avons-nous le droit de louer ou de vendre cet appartement sans modifier le règlement de copropriété (d'après le syndic, c'est oui)?

Merci d'avance pour vos réponses.